



AVIS DE RÈGLE

L'ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À LA :

NORME MULTILATÉRALE 25-102 SUR LES *INDICES DE RÉFÉRENCE ET LES ADMINISTRATEURS D'INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉS*

ET CHANGEMENTS À L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA NORME MULTILATÉRALE SUR LES *INDICES DE RÉFÉRENCE ET LES ADMINISTRATEURS D'INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉS*

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est réputé avoir consenti à l'établissement de la Norme multilatérale 25-102 sur les *indices de référence et les administrateurs d'indice de référence désignés* et changement de l'Instruction complémentaire relative à la Norme multilatérale 25-102 sur les *indices de référence et les administrateurs d'indice de référence désignés (modifications et changements)* le 26 avril 2026 après avoir reçu les documents connexes le 25 février 2026. Les modifications et changements entrent en vigueur le 5 mai 2026.

Les modifications et changements clarifient et simplifient les exigences applicables aux rapports d'assurance en précisant le moment de remise du premier rapport après la désignation d'un indice de référence, la durée des périodes de référence et un délai uniforme de 90 jours suivant la fin de chaque période. Pour les taux d'intérêt de référence fondés sur des contributeurs, le premier rapport devra désormais être produit six mois après la désignation et couvrir les trois mois précédents, sans être lié à la date d'adoption du code de conduite, lequel doit néanmoins être mis en place rapidement après la désignation et être expressément traité dans le rapport d'assurance. Les modifications et changements apportent également des précisions quant aux délais applicables aux indices de référence essentiels et aux indices de référence des marchandises, tout en prévoyant des mesures transitoires pour les anciens taux d'intérêt de référence désignés avant leur entrée en vigueur.

Les modifications et changements pourront être consultées sur notre site Web (www.fcnb.ca) lorsqu'elles entreront en vigueur. Une version imprimée sera également disponible à notre bureau :

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint-John (Nouveau-Brunswick)
E2J 2J2